

AGROEQUIPEMENTS

Conduite et maintenance des matériels

Voie de formation

Contrat d'apprentissage ou Contrat de professionnalisation



Diplôme de niveau 4, inscrit au RNCP

Le brevet professionnel option Agroéquipement conduite et maintenance des matériels permet d'acquérir des connaissances et les compétences professionnelles en :

- Conduite de matériels agricoles, forestiers et viticoles
- Machinisme,
- Agroéquipement,
- Mécanique agricole et forestière.

Code ROME I1603, A1101, N1103
Code CPF : 132 450

Débouchés :

- ▶ Technicien agroéquipement
- ▶ Chauffeur polyvalent

Objectifs de la formation

Acquérir une qualification en conduite et maintenances des engins agricoles, forestiers et viticoles.

Diplôme préparé : BP agroéquipement

Pré-requis

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP, BPA)

Public

La formation s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans en contrat d'apprentissage.

Aux personnes de plus de 26 ans en contrat de professionnalisation.

Conditions d'inscriptions

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP ou BEP)

Frais pédagogiques

Prévoir le matériel scolaire de base

Modalités de sélection des candidats

- Respect des Pré-requis
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Activités métier

- ▶ Il entretient le parc matériel d'une entreprise et réalise les opérations de maintenance en concession
- ▶ Il conduit les matériels roulants dans le but de réaliser des travaux agricoles & forestiers

Environnement métier

- ▶ Travail en atelier ou extérieur
- ▶ Seul ou en équipe
- ▶ Large amplitude de travail en fonction des saisons

DUREE

1 an soit :

- 25 semaines en centre de formation
- 18 semaines en entreprise

RYTHME, PERIODE, DATES

Le rythme de l'alternance est le suivant : deux semaines en centre de formation, suivies de deux semaines en entreprise.

Les semaines de cours débutent le lundi à 9 heures et finissent le vendredi à 12 heures, pour un total de 35 heures hebdomadaires. Pour les dates de rentrée et le planning de l'alternance consulter notre site www.bazas.educagri.fr

PEDAGOGIE UTILISEE

Cours en salle, TP en atelier sur machines forestières ou agricoles, projet tutoré, mises en situation pratiques.

LIEUX : La formation se déroule sur le site du CFPPA de Bazas

NOMBRE DE PLACES

Minimum : 8

Maximum : 16

CONTENU & DÉROULEMENT DE LA FORMATION

UC* GENERALES

UCG1 : Utiliser les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information. **63h**

UCG2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux associés à l'agroéquipement **35h**

UC* GENERALES

UCP1 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur de l'agroéquipement **35h**

UCP2 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise du secteur de l'agroéquipement **14h**

UCP3 : Communiquer dans une situation professionnelle. **21h**

UCP4 : Situer une intervention culturale dans son contexte agronomique et professionnel **35h**

UCP5 : Elaborer un diagnostic de fonctionnement des matériels couramment utilisés dans l'entreprise **70h**

UCP6 : Effectuer le suivi technico-économique d'un chantier ou d'un atelier **56h**

UC TECHNIQUES

UCT1 : Réaliser en sécurité et dans une perspective de durabilité des travaux mécanisés **70h**

UCT2 : Réaliser les opérations de logistique et de maintenance d'un parc d'agroéquipement **105h**

UC D'ADAPTATION REGIONALE À L'EMPLOI

UCARE 1 : Maîtriser l'anglais technique utilisé dans le domaine de l'agroéquipement **35h**

UCARE 2 : Lecture de schéma hydrauliques & électriques. **56h**

• Modules Accompagnement socio-professionnel **35h**

Conditions d'accueil

- Hébergement
- Restauration Scolaire



OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme est délivré à l'issue des deux années de formation après validation de chaque unité capitalisable (UC)

- toutes les UC sont évaluées en contrôle continu
- possibilité de passer les UC non validées pendant 5 ans. La formation valide le certiphyto au niveau

« Décideur travaux et services », le SST et le CACES 8

INSCRIPTION

Dossier de candidature à télécharger sur le site www.bazas.educagri.fr

Remarque : l'inscription en BP Agroéquipement ne sera effective qu'à compter de la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

(1) En pourcentage du minimum conventionnel si son montant est plus favorable que le SMIC.

Année d'exécution du contrat	ÂGE DE L'APPRENTI		
	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 ^{re} année	25 %	41 %	53 % (1)
2 ^{ème} année	37 %	49 %	61 % (1)
3 ^{ème} année	53 %	65 %	78 % (1)

Poursuite d'étude:

- ▶ CS Pilote d'abatteuse
- ▶ BTSA GDEA
- ▶ Mention complémentaire

Aide unique pour les employeurs

Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2019, dans les entreprises inférieures à 250 salariés. Pour préparer un diplôme de ou égal au Bac, une aide unique est mise en place

4125€ année 1 2000€ année 2

Plus d'infos sur www.alternance.gouv.fr

L'AGEFIPH apporte son soutien aux entreprises accompagnant des apprentis reconnus travailleurs handicapés.



Pour les tarifs, modalités de financement et dates:

Secrétariat Pédagogique : 05 56 65 01 65
cfppa.bazas@educagri.fr

